



EXAMENS D'IMMUNO-HÉMATOLOGIE

Les modalités de prélèvement, réalisation et diffusion des examens d'immunohématologie ont été modifiées depuis un an par l'arrêté du 15 mai 2018. La mise en application de ces modalités par les différents intervenants est en cours, et nous attirons votre attention sur les points qui peuvent concerner votre pratique quotidienne.

- ✓ L'arrêté insiste particulièrement sur l'identitovigilance : l'identité doit être vérifiée, avant le prélèvement, sur un document officiel portant une photo. Le laboratoire conserve le numéro du document vérifié.
- ✓ La notion de carte de groupe est supprimée. Le support de diffusion des résultats est légalement uniquement informatique (pour l'EFS, le prescripteur et le patient). Le compte rendu papier persiste pour l'instant, la carte de groupe étant encore transitoirement éditée, mais celle-ci est vouée à disparaître. Nous vous en informerons alors. Nos pratiques sont en accord avec celles de l'EFS.
- ✓ La détermination du phénotypage érythrocytaire (groupe sanguin) est effectuée

sur la base d'une seule réalisation sur un seul échantillon sanguin

Une transfusion nécessite toutefois deux résultats de phénotypage et une RAI.

- ✓ Par dérogation dans le cadre d'un contexte transfusionnel avéré, une seconde détermination est faite. Trois situations correspondent à ce contexte :
 - Anémie mal tolérée
 - Acte chirurgical à prévision hémorragique (par extension : l'accouchement)
 - 1^{ère} transfusion dans un contexte d'urgence
 La notion de contexte transfusionnel avéré doit être indiquée par vos soins sur la prescription. Pour le laboratoire et après concertation avec l'EFS, sont également dans ce cadre les prescriptions :
 - des anesthésistes
 - des oncologues, hématologues
 - des gynécologues ou sages-femmes dans le cadre d'une grossesse en cours.
 - des services d'urgences et d'hospitalisation
- ✓ En dehors de ce contexte, une seule détermination est effectuée. Cet examen

n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et reste à la charge du patient (environ 25€).

- ✓ En cas de transfusion, en plus de la transmission informatique, un support papier est encore nécessaire pour la délivrance de sang. Ce support est :
 - Soit une carte de groupe valide
 - Soit deux comptes rendus du même laboratoire ou de deux laboratoires différents
 - Soit un compte-rendu de la détermination du jour, sur lequel figure l'antériorité de la première détermination (non encore d'actualité chez Gen Bio)

Vous pouvez également consulter sur internet le JO

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000036932278>

et/ou la FAQ http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/410044/1923850/version/3/file/dgs_arrete_15_mai_2018_foire_aux_questions_vdef.pdf

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

RAPPEL DES OBLIGATIONS

Instruction du 7 juin 2013 relative à l'utilisation du nom de famille (ou nom de naissance) pour l'identification des patients dans les systèmes d'informations des structures de soins NOR : AF5H131824.

Les règles d'identitovigilance exigent que figurent : le Nom usuel, le Nom de naissance, le Prénom et la date de naissance du patient sur l'ordonnance.

Le décret 2016-46 du 26 janvier 2016 (Art. D. 6211-1. Art. D 6211-3.) Comporte des obligations touchant l'ensemble des acteurs intervenant dans la partie pré analytique des examens de biologie médicale, de la prescription à la réception des échantillons au laboratoire.

Le décret précise l'importance de la transmission des éléments cliniques pertinents.

Ces éléments cliniques sont d'autant plus importants pour les examens de microbiologie qu'ils conditionnent quelquefois la prise en charge du prélèvement.



→ En pratique

✔ Pour les Groupes Sanguins, Les règles d'identito-vigilance exigent que figurent sur le tube :

- **Nom usuel**
- **Prénom (1 seul)**
Ex : Marie-Pierre = 1 prénom, Marie Pierre = 2 prénoms, ne mettre que Marie
- **Nom de naissance**
- **Date de naissance**
- **Sexe**

- ✔ En dehors du contexte transfusionnel, une seule détermination est effectuée (à la charge du patient)
- ✔ Dans le contexte transfusionnel (pré-op, grossesse, oncologie) : deux déterminations (prises en charge par la CPAM) Idéalement, le deuxième prélèvement devrait être fait par un professionnel de santé différent, ce qui est difficilement applicable dans le contexte d'un prélèvement à domicile. Le second prélèvement doit donc être réalisé dans les mêmes conditions que le premier : coffret de prélèvement différent, contrôle d'identité (avec un document officiel), FIP cochée*.

*
 Transmission sécurisée de votre résultat d'INR/TP à votre infirmier(e)
 La signature du patient est obligatoire pour acter son consentement pour la mise en œuvre de la procédure de prélèvement à domicile.
 URGENT pour les prélèvements urgents : cocher la case et coller l'étiquette.

Partie préleveur *Toujours joindre l'original de l'ordonnance*

Nom du préleveur (ou étiquette)	Date et heure de prélèvement
A jeun : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Prélèvement difficile : <input type="checkbox"/>	

Ordonnance : 0 1 2 Renouvelable : Oui Non

Poids : kg (Cockroft) Taille : cm (pour créatinine enfant < 15 ans)

Exemplaires médecins :

Verification d'identité (pour Groupe)

Contexte médical	Patients sous AVK / Héparine	Dosage médicament
<input type="checkbox"/> Grossesse/Suivi	<input type="checkbox"/> Préviscan <input type="checkbox"/> Sintrom	Nom :
Date début :	<input type="checkbox"/> Coumadine <input type="checkbox"/> Marcourom	
<input type="checkbox"/> Rhophylac	<input type="checkbox"/> Autre :	Date et heure de la
Date in :		



✔ ATTENTION L'hiver est là, mettez vos coffrets de prélèvement à l'abri



RAPPEL : MERCI DE FAIRE PASSER L'ORIGINAL DES ORDONNANCES

Vis-à-vis de la CPAM, lorsqu'un bilan biologique est prescrit le laboratoire est détenteur de l'original de l'ordonnance avec le prélèvement car le laboratoire scanne et transmet cette ordonnance au format SCOR à la CPAM.

En cas de rejet de l'ordonnance par la CPAM (pour mauvaise qualité du scann de transmission), la facture sera envoyée au patient.

Le contrôle par la CPAM des ordonnances est demandé au laboratoire.

Vous n'avez pas besoin de joindre l'ordonnance pour le remboursement de vos actes de prélèvement et/ou déplacement, il vous suffit de noter « ordonnance au laboratoire ». La plupart des logiciels infirmiers intègrent maintenant une case à cocher ordonnance au laboratoire.

LE PARCOURS PATIENT EN AMP

Le site Gen-Bio implanté au sein de l'Hôpital privé La Chataigneraie à Beaumont est l'un des 13 centres d'AMP (Assistance Médicale à la Procréation), dont 7 centres de FIV, regroupés au sein d'Inovie Fertilité. Il est spécialisé en Biologie de la Reproduction et traite tous les examens de spermologie sur plus de 1000 échantillons/an :

- ✔ Spermogramme et spermocytogramme (méthode manuelle ou automatisée)
- ✔ Spermoculture
- ✔ Test de Migration-survie
- ✔ Mar-Test
- ✔ Recherche d'éjaculation rétrograde
- ✔ Test de Huhner
- ✔ Biochimie séminale, Fragmentation et décondensation ADN des spermatozoïdes, FISH sur spermatozoïdes

Il dispose à cet effet de 3 salles spécialement équipées et réservées pour le recueil de sperme. Il propose également 3 salles dédiées aux prélèvements sanguins et gynécologiques.

L'équipe biologique est composée de 3 techniciennes et 2 biologistes spécialisés en AMP, les Dr Bertrand Keppi et Dr Hélène Ouchchane, elle est complétée par 2 secrétaires et une qualité.

En 2019, 6 sites du groupe Inovie Fertilité ont choisi d'installer de façon concomitante un automate de spermologie, le SQA-V (Théradiag) afin d'harmoniser les pratiques entre les centres. En effet, l'automatisation permet de réduire les variabilités intra/inter-technicien, améliorer la précision, la traçabilité

et le délai de rendu du résultat (l'analyse est effectuée en 75 secondes).

Le SQA-V utilise la technologie électro-optique. Les valeurs mesurées sont intégrées dans l'algorithme informatique afin de déterminer la numération, la mobilité et la morphologie. De plus la vidéo microscopique de haute qualité permet de visualiser et de sauvegarder les champs analysés.



SQA-V (Théradiag)



Système d'identito-vigilance RI-Witness (Cooper Surgical)

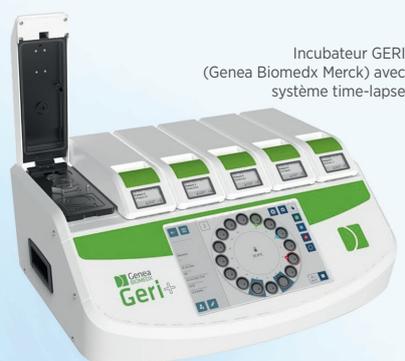
Actuellement, les délais pour un spermogramme/spermocytogramme seul vont de J0 à J1. Les résultats sont accessibles dès validation par le biologiste sur un compte sécurisé du patient par internet. Les biologistes sont disponibles pour toute prestation de conseil.

Le laboratoire fait partie du Centre AMP CERES Chataigneraie, qui met à la disposition des patients une équipe pluridisciplinaire autorisée à pratiquer les actes d'Assistance Médicale à la Procréation depuis 2002 :

- ✔ fécondation in vitro avec et sans micromanipulation (ICSI et IMSI),
- ✔ préparation et conservation de sperme en vue d'insémination artificielle
- ✔ congélation et conservation d'embryons
- ✔ préservation de la Fertilité par conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux.

Le laboratoire de FIV bénéficie des dernières innovations technologiques : système d'identito-vigilance RI-Witness (Cooper Surgical), incubateurs Time-Lapse GERI (Genea Biomedx Merck), vitrification des embryons et ovocytes.

Il est accrédité pour tous les actes de biologie médicale à 100% selon la norme EN NF ISO 15189. Le centre CERES est certifié depuis 2013 selon la norme ISO 9001.



L'équipe clinique du CERES compte 4 praticiens gynécologues spécialisés dans la prise en charge de l'infertilité : il s'agit des Dr Florence Alexandre, Christelle Ballester, Anne Philippe et Jean-Luc Meyer. Pour les prises de rendez-vous, le secrétariat est

joignable du lundi au vendredi de 9h à 18h, ils peuvent également être pris directement sur Doctolib.fr 24h/24h.

Le centre travaille en étroite collaboration avec l'équipe d'urologie de la Chataigneraie et plus particulièrement avec le Dr Bertrand Long, diplômé en andrologie et autorisé à pratiquer les prélèvements chirurgicaux de spermatozoïdes.

L'équipe est complétée par des psychologues, un diététicien et les généticiens du laboratoire Gen-Bio, les Drs Gregory Egea, Stephan Kemeny et Philippe Lochu.

La prise en charge des couples au CERES est organisée pour optimiser au maximum le parcours de soins. Dans la mesure du possible, nous nous efforçons de regrouper les examens pouvant être réalisés sur place et les rendez-vous avec les praticiens concernés : gynécologue, anesthésiste, andrologue, biologiste...

En pratique, les couples ont besoin d'une consultation initiale avec un gynécologue spécialisé AMP au cours de laquelle, après examen clinique et interrogatoire, seront décidés les examens complémentaires nécessaires pour poser un diagnostic et proposer un traitement. A minima :

- ✔ bilan hormonal féminin de début de cycle (LH, FSH, E2), dosage de Progesterone en phase lutéale
- ✔ une évaluation de la réserve ovarienne par dosage AMH (à n'importe quel moment du cycle) et échographie pour comptage des follicules antraux (début de cycle)

- ✔ **une écho pelvienne et une hystéro-salpingographie**
- ✔ **le cas échéant, une hystérocopie, une coelioscopie peuvent être nécessaires.**
- ✔ **un examen du sperme (spermo-gramme+/-, spermoculture, Mar-test et TMS)**

A l'issue de ce bilan d'infertilité du couple, un traitement peut-être proposé : induction d'ovulation, insémination intra-utérine ou fécondation in vitro. Après un délai légal obligatoire de réflexion de 1 mois, le traitement peut débuter.

Il est possible de réaliser plusieurs tentatives d'IIU, de FIV et de transferts d'embryons congelés dans une même année pour éviter aux couples des attentes longues très difficiles à vivre.

Aujourd'hui la consultation spécialisée en AMP est justifiée après une année de rapports sexuels sans contraception pour un jeune couple. Ce délai peut-être raccourci en cas d'antécédent pathologique chez l'un des deux (ou les deux) membres du couple. Et il ne faut jamais oublier que l'âge de la femme est le facteur pronostique le plus important, toutes causes confondues ; les chances de concevoir diminuent significativement après 35 ans.

Il est également fréquent de rencontrer des femmes qui se posent des questions concernant leur fertilité, même en dehors d'un projet parental immédiat ; les quelques examens exposés plus haut (réserve ovarienne, écho pelvienne, bilan hormonal), peuvent quelquefois déceler une pathologie susceptible d'altérer la fertilité (endométriose profonde, insuffisance ovarienne prématurée). Dans ce cas, il est légitime de proposer une prise en charge rapide pour autoconservation d'ovocytes dans le cadre d'une préservation de Fertilité. C'est le cas également avant tout traitement susceptible d'entraîner une baisse de fertilité (chimiothérapie, radiothérapie...)

Une autoconservation de sperme peut être proposée aux hommes dont les paramètres spermatiques sont très altérés et qui risquent de s'aggraver ainsi qu'à ceux devant subir un traitement potentiellement stérilisant.

Le laboratoire Gen-Bio Chataigneraie et le centre AMP du CERES proposent l'ensemble des examens de spermologie et des actes d'Assistance Médicale à la Procréation avec une prise en charge du couple rapide, simplifiée et innovante.



Laboratoire Gen-Bio Châtaigneraie
Rue de la Chataigneraie, Hôpital privé
La Chataigneraie
63110 Beaumont
04 73 15 06 06

www.genbio.fr
www.inovie.fr
www.inovie-fertilité.fr

Centre AMP CERES
Rue de la Chataigneraie, Hôpital privé La
Chataigneraie
63110 Beaumont
04 73 40 80 85
www.docvadis.fr/ceres.fr



Nouveaux examens

- ✔ **Sérologie mycoplasma pneumoniae (IgG et IgM)**
- ✔ **Sérologie oreillons (IgG et IgM)**
- ✔ **Anticorps anti-gliadine IgA**
- ✔ **Anticorps anti membrane basale glomérulaire**
- ✔ **Maladie de Lyme : sérologie de confirmation par western blot**
- ✔ **Ribosomes**

➔ Retrouvez toutes les infos pratiques dans le guide des examens disponible sur notre site internet (www.genbio.fr, espace professionnel)

Les équipes Gen-Bio
vous souhaitent
d'excellentes fêtes
& vous présentent
leurs meilleurs
vœux pour cette
nouvelle année
2020

deux
mille
vingt